ETAT DES RISQUES ET POLLUTIONS

ERP DOMAINE SAINT MARC

Adresse: 150 - 154 avenue Jean et Marcel de

Fontenaille - 13100 MARSEILLE

Coordonnées GPS: 43.53489332476219,

5.4776716232299805

Cadastre: EI7, EI453, EI454, EI274, EI154

Commune: AIX EN PROVENCE

Code Insee: 13001

Reference d'édition: 1603767 Date d'édition: 25/11/2021

Vendeur-Bailleur: SCCV AIX PCE FONTENAILLE 1 Acquéreur-locataire:

PEB: NON



Radon: NIVEAU 2 **1** BASIAS, **0** BASOL, **0** ICPE

SEISME: NIVEAU 4

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES

Туре	Exposition	Plan de prevention		
Informatif PEB	NON	Le bien n'est pas situé dans un zonage réglementaire du plan d'exposition au bruit		
PPR Naturel SEISME	OUI	Zonage réglementaire sur la sismicité : Niveau 4		
PPR Naturel RADON	OUI	Commune à potentiel radon de niveau 2		
Informatif Sols Argileux	OUI	Niveau de risque : Fort Une étude géotechnique est obligatoire sur cette parcelle en cas de construction (Article 68)	ou modification du	Bati. (Loi ELAN,
PPR Naturels Inondation	NON	Inondation Arc	Approuvé	02/03/2020
		Inondation Par une crue torrentielle ou à montée rapide de cours d'eau	Approuvé	02/03/2020
PPR Naturels OUI Mouvement de		Mouvement de terrain Affaissements et effondrements (cavités souterraines) Carrières souterraines de gypse	Approuvé	17/05/2001
terrain		Mouvement de terrain Tassements différentiels	Approuvé	27/06/2012
		Mouvement de terrain Affaissements et effondrements (cavités souterraines)	Approuvé	17/05/2001
		Mouvement de terrain Tassements différentiels	Approuvé	27/06/2012
PPR Naturels	NON	Feu de forêt	Prescrit	30/03/2021
Feu de forêt			,	1
PPR Miniers	NON	La commune ne dispose d'aucun plan de prevention des risques Miniers		
PPR Technologiques	NON	La commune ne dispose d'aucun plan de prevention des risques Technologiques	3	

DOCUMENTS RÉGLEMENTAIRES ET REFERENCES

https://www.info-risques.com/short/ VHRZA

En cliquant sur le lien suivant ci-dessus vous trouverez toutes les informations préfectorales et les documents de références et les annexes qui ont permis la réalisation de ce document.



ETAT DES RISQUES ET POLLUTIONS

Aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité, potentiel radon, sols pollués et nuisances sonores

Cet état est établi sur la b	ase des informations i	mises à disposition p	ar arrêté préfectoral				
N°	IAL-13001-05		du 3 juillet 202	0 0	Mis à jour le		
2. Adresse			code postal ou Insee	commune			
150 - 154 avenue Jean et Marcel de Fontenaille - / Parcelles: EI7 - E EI454 - EI274 - EI154			13100		AIX EN PI	ROVENCE	
Situation de l'immeuble a	u regard d'un plan de i	prévention des risqu	es naturels (PPRN)				
> L'immeuble est situé dans		,	(, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,		Oui	X Non	
prescrit		ticipé	approuvé X	(date	27/06/2012	
Si oui, les risques naturels p	ris en considération sont l	iés à :					
inondati		crue torrentielle	remontée	e de nappe		avalanches	
cyclo	ne mouve	ements de terrain X	sécheresse géo	otechnique		feux de forêt	
séisr	me	volcan		autres			
extraits des docume	ents de référence joints a	u présent état et perme	ettant la localisation de	l'immeuble au regard	des risques p	oris en compte	
> L'immeuble est concerné p	ar des prescriptions de tr	avaux dans le règleme	nt du PPRN		Oui	Non	Х
Si oui, les travaux prescrits o	ont été réalisés				Oui	Non	
Situation de l'immeuble a		prévention des risqu	es miniers (PPRM)				
> L'immeuble est situé dans			,		Oui	Non	Х
prescrit		ticipé	approuvé		date		
Si oui , les risques naturels p				utroo			
ovtraits dos dosume	mouvements de			utres	doc ricauos n	oris on compto	
extraits des docume	ents de référence joints a	u present etat et perme	ettant la localisation de	i immeuble au regard	des risques p	ons en compte	
> L'immeuble est concerné p	ar des prescriptions de tr	avaux dans le règleme	nt du PPRM		Oui	Non	
Si oui , les travaux prescrits o		avaax aans ie regieme	ne da i i i i i		Oui	Non	
or our, not cravaux proteins t					.		
Situation de l'immeuble a	u regard d'un plan de ¡	prévention des risqu	es technologiques (P	PRT)			
> L'immeuble est situé dans	le périmètre d'un PPR T	prescrit et non encor	e approuvé		Oui	Non	Х
Si oui, les risques technologi	ques pris en considératio	n dans l'arrêté de pres	cription sont liés à :				
effet toxiq	ue	effet thermique	effe	t de surpression			
> L'immeuble est situé dans	le périmètre d'un PPR T a	approuvé			Oui	Non	Χ
Extraits	des documents de référe	nce permettant la local	isation de l'immeuble a	u regard des risques	pris en compt	e:	
> L'immeuble est situé en se	cteur d'expropriation ou d	de délaissement			Oui	Non	
L'immeuble est situé en zone	de prescription				Oui	Non	
Si la transaction concerne	un logement, les trava	ux prescrits ont été réa	lisés		Oui	Non	
Si la transaction ne conce	rne pas un logement, l'	information sur le type	de risques auxquels l'ir	mmeuble	Oui	Non	
est exposé ainsi que leur gra	vité, probabilité et cinétiq	ue, est jointe à l'acte d	e vente ou au contrat d	e location			
Circurian de Rimonando e							
Situation de l'immeuble a L'immeuble se situe dans une			=				
zone 1	zone 2		zone 3	zone 4	X	zone 5	
trés faible	faibl		modérée	moyenne	**	forte	
Information relative à la p	ollution de sols						
> Le terrain est situé en sect	eur d'information sur les	sols (SIS)			Oui	Non	Χ
Situation de l'immeuble a		•	iel radon			_	
> L'immeuble se situe dans u	ine commune à potentiel	radon de niveau 3			Oui	Non	Х
Situation de l'immeuble a	u regard d'un plan d'o	rnosition au bruit (P	FR)				
> L'immeuble est situé dans		aposition au bruit (F	-5/		Oui	Non	Х
Si oui, les nuisances sonores		zone	D zone	C 701	ne B	zone A	^
J. Jul, les fluisances sonores	Selevent aux iliveau.	faik			forte	trés forte	
Information relative aux s	inistres indemnisés pa	r l'assura <u>nce suite à</u>	une catastrophe N/M	1/T*			
			e minière ou technologio				
> L'information est mentionn	ée dans l'acte de vente				Oui	Non	
vendeur / b	pailleur	da	te / lieu		acquéreur / l	ocataire	

Modèle Etat des risques, pollutions et sols en application des articles L.125-5, L.125-6 et L.125-7 du Code de l'environnnement MTES / DGPR juillet 2018

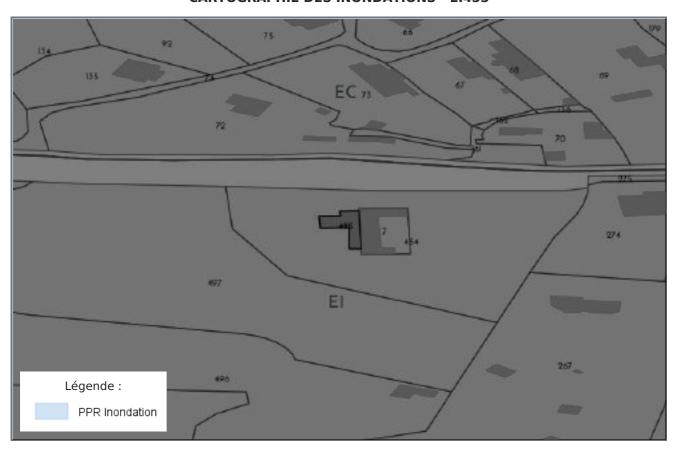
25/11/2021 / AIX EN PROVENCE

SCCV AIX PCE FONTENAILLE 1

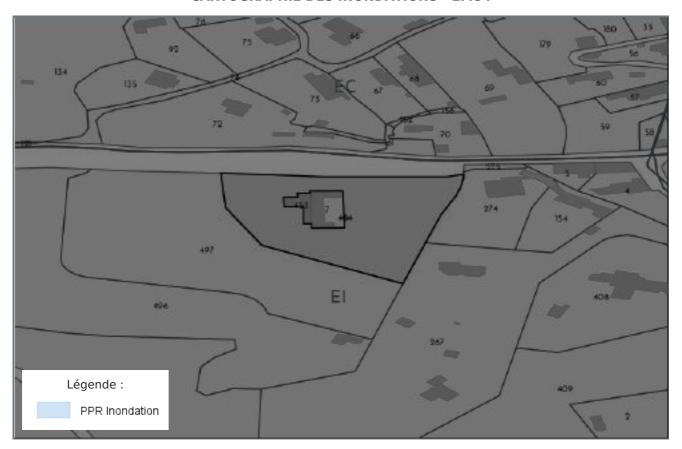
CARTOGRAPHIE DES INONDATIONS - EI7



CARTOGRAPHIE DES INONDATIONS - EI453



CARTOGRAPHIE DES INONDATIONS - EI454



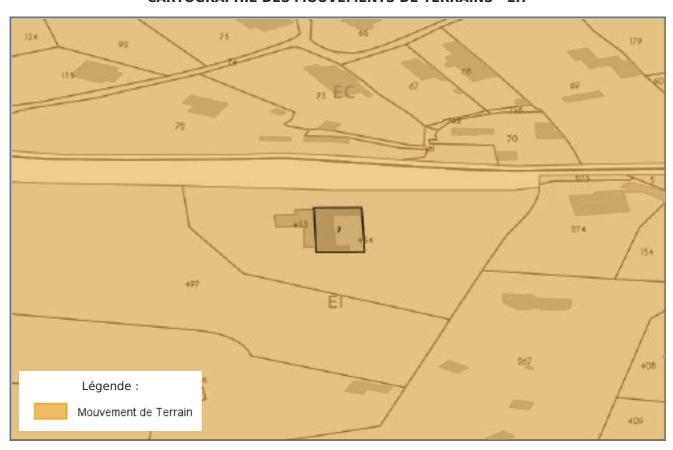
CARTOGRAPHIE DES INONDATIONS - EI274



CARTOGRAPHIE DES INONDATIONS - EI154



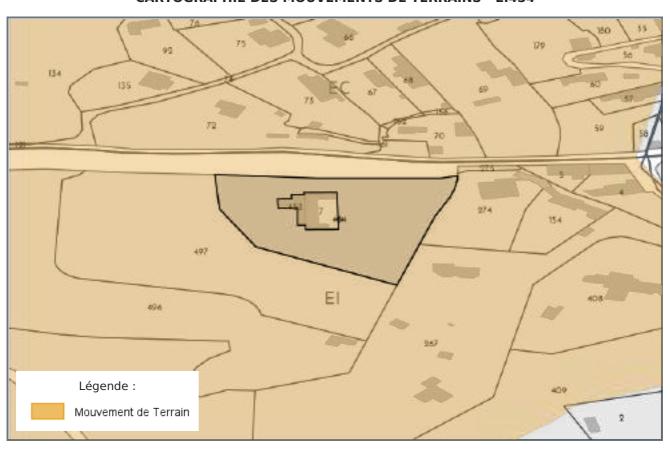
CARTOGRAPHIE DES MOUVEMENTS DE TERRAINS - EI7



CARTOGRAPHIE DES MOUVEMENTS DE TERRAINS - EI453



CARTOGRAPHIE DES MOUVEMENTS DE TERRAINS - EI454



CARTOGRAPHIE DES MOUVEMENTS DE TERRAINS - E1274



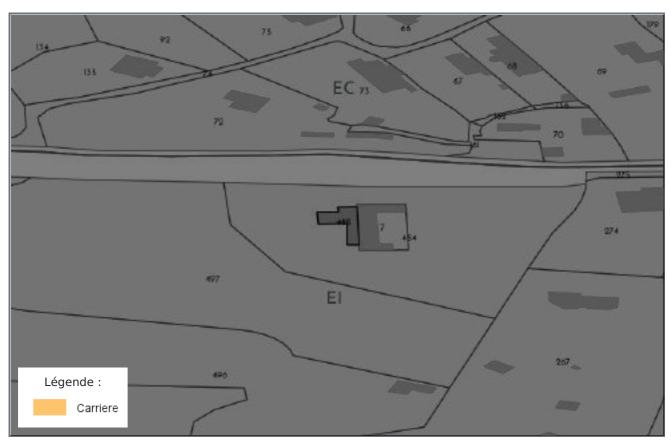
CARTOGRAPHIE DES MOUVEMENTS DE TERRAINS - EI154



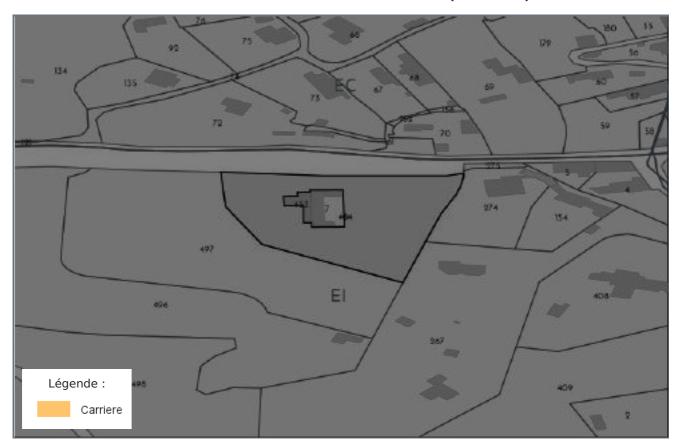
CARTOGRAPHIE DES MOUVEMENTS DE TERRAINS (CARRIÈRE) - EI7



CARTOGRAPHIE DES MOUVEMENTS DE TERRAINS (CARRIÈRE) - EI453



CARTOGRAPHIE DES MOUVEMENTS DE TERRAINS (CARRIÈRE) - EI454



CARTOGRAPHIE DES MOUVEMENTS DE TERRAINS (CARRIÈRE) - E1274



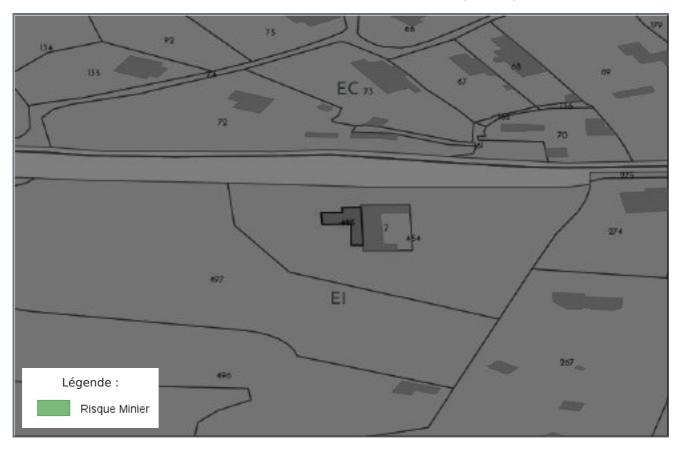
CARTOGRAPHIE DES MOUVEMENTS DE TERRAINS (CARRIÈRE) - EI154



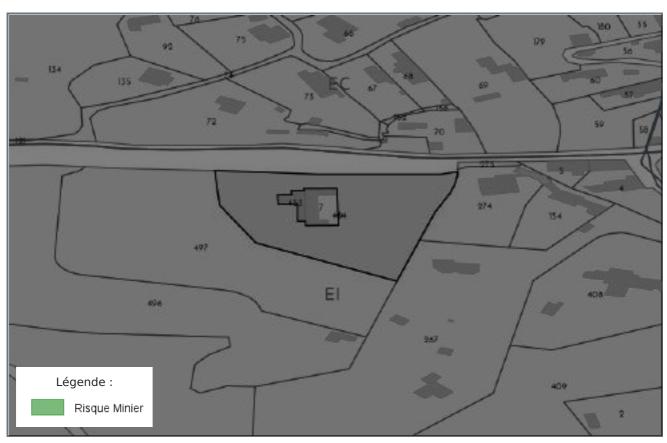
CARTOGRAPHIE DES MOUVEMENTS DE TERRAINS (MINES) - EI7



CARTOGRAPHIE DES MOUVEMENTS DE TERRAINS (MINES) - EI453



CARTOGRAPHIE DES MOUVEMENTS DE TERRAINS (MINES) - EI454



CARTOGRAPHIE DES MOUVEMENTS DE TERRAINS (MINES) - E1274



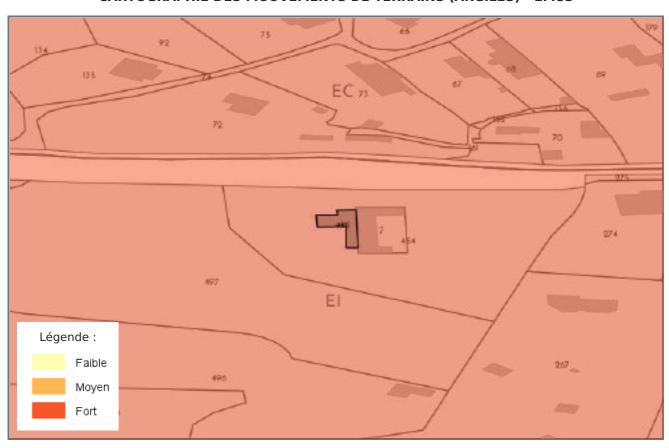
CARTOGRAPHIE DES MOUVEMENTS DE TERRAINS (MINES) - EI154



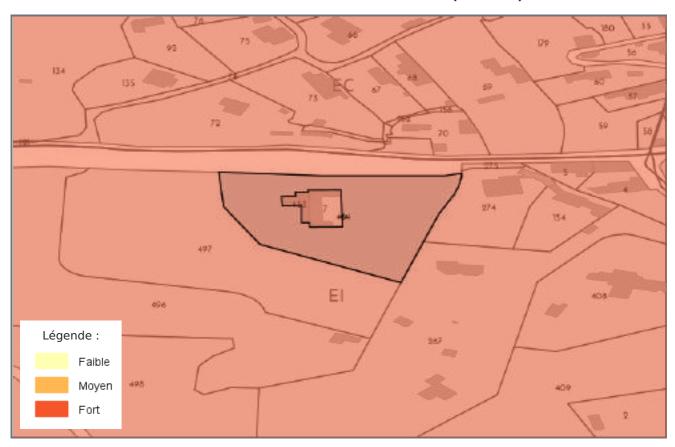
CARTOGRAPHIE DES MOUVEMENTS DE TERRAINS (ARGILES) - EI7



CARTOGRAPHIE DES MOUVEMENTS DE TERRAINS (ARGILES) - EI453



CARTOGRAPHIE DES MOUVEMENTS DE TERRAINS (ARGILES) - EI454



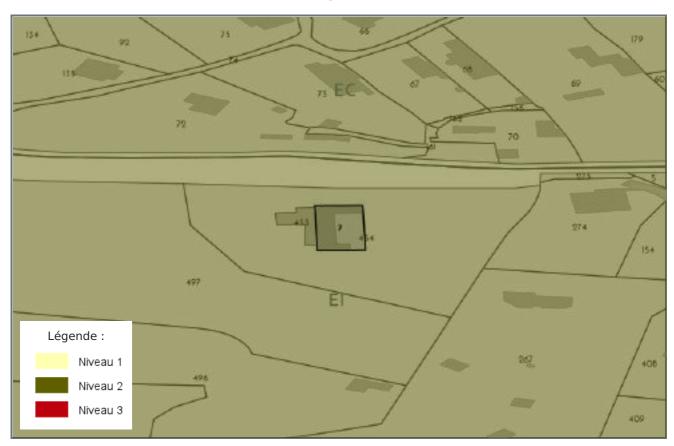
CARTOGRAPHIE DES MOUVEMENTS DE TERRAINS (ARGILES) - EI274



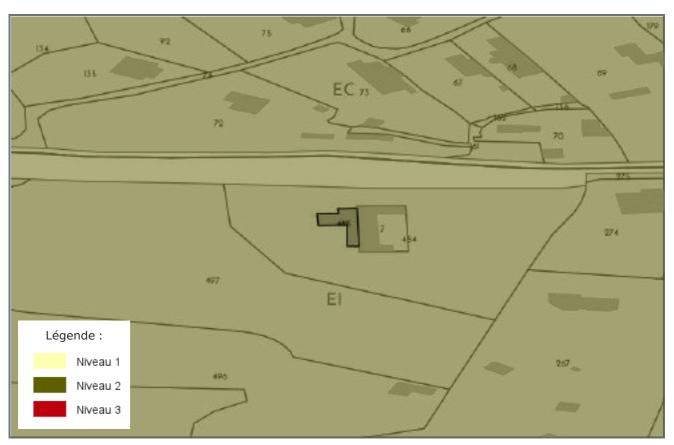
CARTOGRAPHIE DES MOUVEMENTS DE TERRAINS (ARGILES) - EI154



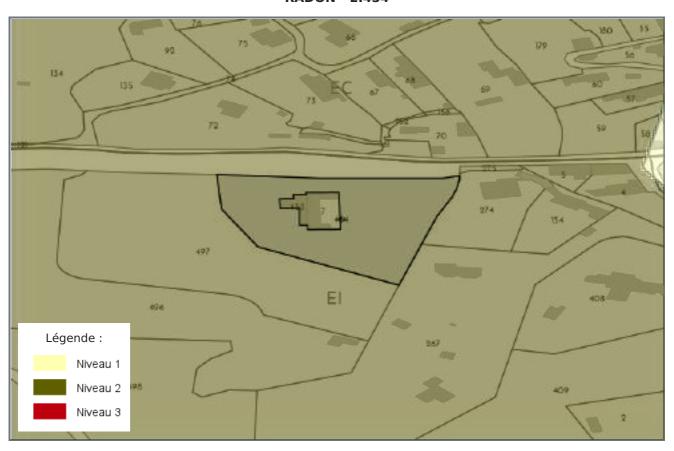
RADON - EI7



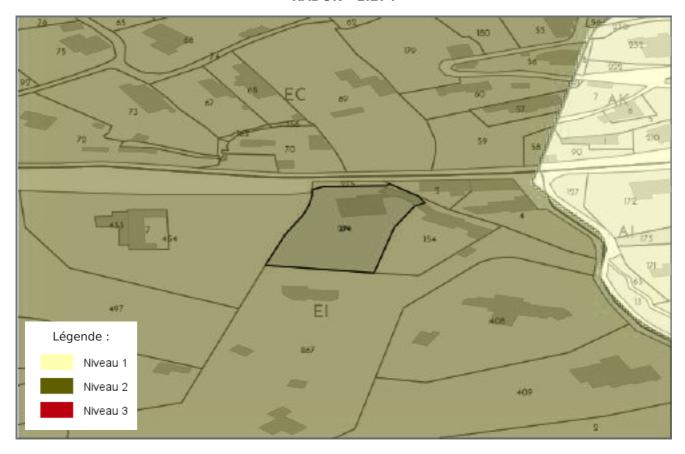
RADON - EI453



RADON - EI454



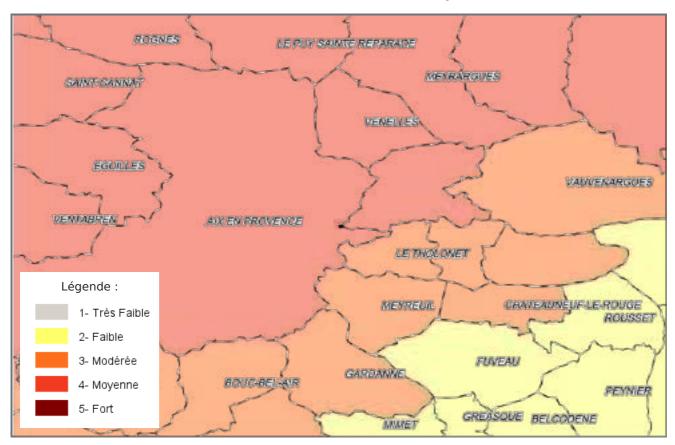
RADON - EI274



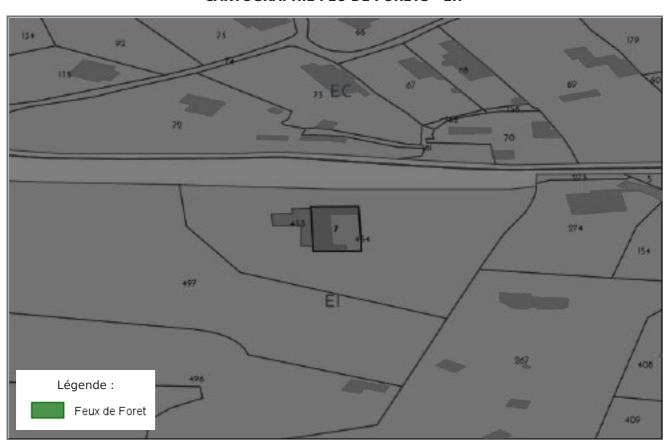
RADON - EI154



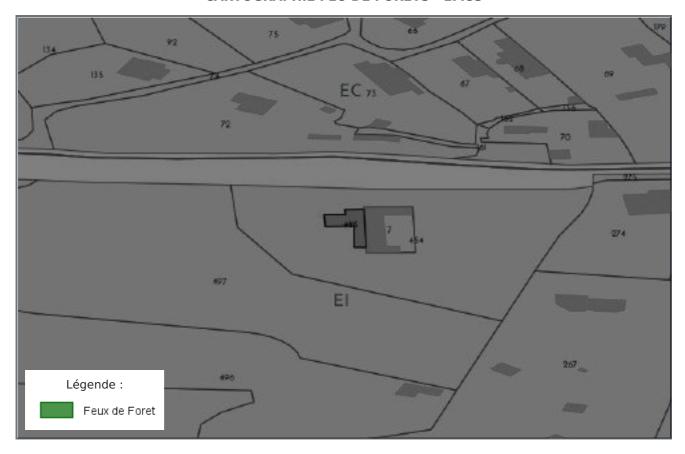
CARTOGRAPHIE DES ZONES SISMIQUES



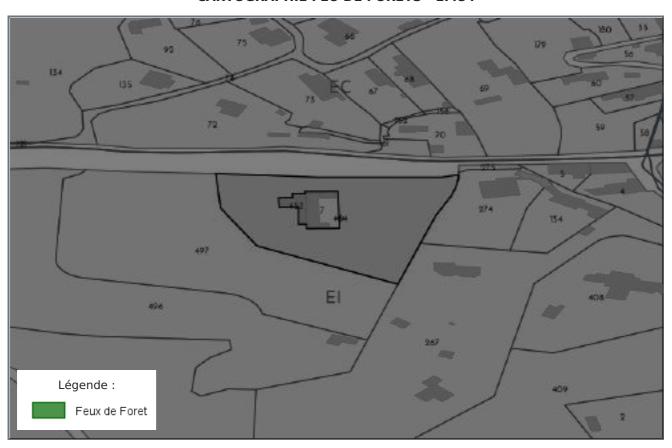
CARTOGRAPHIE FEU DE FORÊTS - EI7



CARTOGRAPHIE FEU DE FORÊTS - EI453



CARTOGRAPHIE FEU DE FORÊTS - EI454



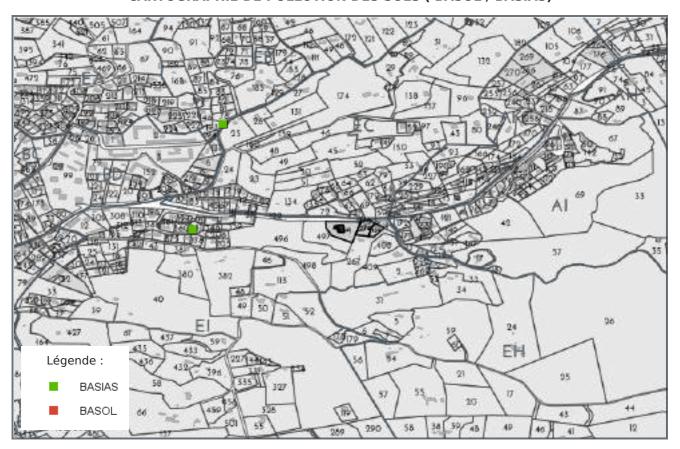
CARTOGRAPHIE FEU DE FORÊTS - EI274



CARTOGRAPHIE FEU DE FORÊTS - EI154



CARTOGRAPHIE DE POLLUTION DES SOLS (BASOL/BASIAS)



PLAN D'EXPOSITION AUX BRUITS (PEB)



LISTE DES SITES BASIAS (À MOINS DE 500 MÈTRES)

BASE DE DONNÉES DES SITES INDUSTRIELS ET ACTIVITÉS DE SERVICES

Code	Raison social, Activité, Adresse	Distance
PAC1308415	augier, , quartier repentance de aix-en-provence (13001)	490 mètres

LISTE DES SITES BASOL (À MOINS DE 500 MÈTRES)

BASE DE DONNÉES DE POLLUTION DES SOL

Code	Raison social, Activité, Adresse	Distance
Aucun site BASOL a moins de 500 mètres		

LISTE DES SITES ICPE (À MOINS DE 500 MÈTRES)

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Code	Raison social, Activité, Adresse	Distance
Aucun site ICPE a moins de 500 mètres		

Préfecture : Bouches-du-Rhône Commune : AIX EN PROVENCE

Déclaration de sinistres indemnisés

en application du IV de l'article L 125-5 du Code l'environnement

Adresse de l'immeuble

150 - 154 avenue Jean et Marcel de Fontenaille - / Parcelles: EI7 - EI453 - EI454 - EI274 - EI154

13100 AIX EN PROVENCE

Sinistres indemnisés dans le cadre d'une reconnaissance de l'état de catastrophe

Cochez les cases OUI ou NON

Arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophes au profit de la commune si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécutifs à chacun des événements

Catastrophe naturelle	Début	Fin	Arrêté	Jo du	Indom	nisation
·			1	1		
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/01/2017	31/12/2017	10/07/2018	27/07/2018	Ooui	ONON
Tempête	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982	Ooui	O NON
Inondations et coulées de boue	26/08/1986	27/08/1986	11/12/1986	09/01/1987	Ooui	O NON
Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	01/05/1989	31/12/1991	18/05/1993	12/06/1993	Ooui	O NON
Inondations et coulées de boue	22/09/1993	24/09/1993	11/10/1993	12/10/1993	Ooui	ONON
Inondations et coulées de boue	06/01/1994	18/01/1994	26/01/1994	10/02/1994	Ooui	ONON
Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	01/01/1992	28/02/1993	30/06/1994	09/07/1994	Ooui	ONON
Inondations et coulées de boue	04/11/1994	06/11/1994	21/11/1994	25/11/1994	Ooui	ONON
Inondations et coulées de boue	07/09/1998	07/09/1998	29/12/1998	13/01/1999	Ooui	ONON
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/01/1993	30/06/1993	27/12/2000	29/12/2000	Ooui	ONON
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/01/1998	30/06/1998	27/12/2000	29/12/2000	Ooui	ONON
Inondations et coulées de boue	01/12/2003	02/12/2003	12/12/2003	13/12/2003	Ooui	O NON
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/01/2002	30/06/2002	11/01/2005	01/02/2005	Ooui	ONON
Inondations et coulées de boue	10/09/2005	10/09/2005	10/10/2005	14/10/2005	Ooui	O NON
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/01/2005	31/03/2005	20/02/2008	22/02/2008	Ooui	ONON
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/01/2006	31/03/2006	18/04/2008	23/04/2008	Ooui	ONON
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/01/2007	31/03/2007	07/08/2008	13/08/2008	Ooui	ONON
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/07/2007	30/09/2007	07/08/2008	13/08/2008	Ooui	ONON
Inondations et coulées de boue	14/12/2008	15/12/2008	17/04/2009	22/04/2009	Ooui	ONON
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/04/2016	30/09/2016	25/07/2017	01/09/2017	Ooui	ONON
Inondations et coulées de boue	01/12/2019	01/12/2019	02/03/2020	13/03/2020	Ooui	ONON
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/04/2019	30/06/2019	29/04/2020	12/06/2020	Ooui	ONON

Etabli le :	L 1	Nom et visa du vendeur ou du bailleur
	L \	/isa de l'acquéreur ou du locataire

Cachet / Signature en cas de prestataire ou mandataire

Pour en savoir plus, chacun peut consulter en préfecture ou en mairie, le dossier départemental sur les risques majeurs, le document d'information communal sur les risques majeurs et, sur internet, le site portail dédié à la prévention des risques majeurs : **www.georisques.gouv.fr**



Commune d'Aix en Provence

Information des Acquéreurs – Locataires (IAL) sur les risques naturels miniers et technologiques

pour application des alinéas I et II de l'article L 125-5 du code de l'environnement

Dossier communal d'informations

N°: IAL - 13001-06

DATE D'ÉDITION: Août 2021

QU'EST CE QU'UN PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES (P.P.R.)

Le PPR est l'outil de l'État en matière de prévention des risques.

- Il contient des informations tant sur les risques potentiels, les techniques de prévention, la réglementation et l'utilisation du sol. Il a pour vocation:
- de préserver et d'améliorer la sécurité des personnes et des biens,
- de réduire les dommages provoqués par des catastrophes naturelles et technologiques,
- de contrôler le développement dans les zones exposées à un risque en évitant d'y augmenter les enjeux et en diminuant la vulnérabilité des zones déjà urbanisées.
- Il fixe les dispositions applicables aux biens et activités existants, à l'implantation de toute construction et installation, à l'exécution de tous travaux et à l'exercice de toute activité.

Les PPR permettent également de constituer et divulguer une connaissance du risque pour que chaque personne concernée soit informée et responsabilisée.

Le PPR fait l'objet d'un arrêté de **prescription** qui initie la procédure. Son **approbation** par le Préfet lui confère son statut de Servitude d'Utilité Publique (SUP) qui s'impose au Plan d'Occupation des Sols/Plan Local d'Urbanisme. Le PPR approuvé est consultable en mairie, préfecture, sous-préfecture et direction départementale des territoires et de la mer.

IAL / DCI-13001-06 Page1/37

IAL / DCI-13001-06 Page2/37

1. Document communal Annexé à l'arrêté préfectoral n° IAL-13001-05

2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles (PPRn)

La commune est située dans le périmètre d'un PPR naturel : Oui

PPR	Date	Aléa
Approuvé	17/05/01	Mouvements de terrain (effondrements)
Approuvé	27/07/12	Mouvements de terrain (retrait- gonflement des argiles, sécheresse)
Approuvé	02/03/20	Inondation par la rivière de l'Arc et ses principaux affluents
Prescrit	30/03/21	Incendie de Forêt

3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques (PPRt)

La commune est située dans le périmètre d'un PPRt non

4. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application de l'article R 563-4 et D563-8-1 du code de l'environnement, disponibles sur le site http://www.legifrance.gouv.fr

La commune est située enzone 4 (sismicité movenne)

5. les documents de référence mentionnés à l'article R 125-24 auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer sont

- -Les fiches synthétiques d'information sur les risques, et les cartographies du présent dossier communal d'information,
- -Les rapports de présentation, les règlements et les zonages réglementaires des PPR mouvement de terrain, effondrement et retrait gonflement des argiles, et inondation consultables sur le site internet des services de l'État dans le département :

http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/La-prevention

6. Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique à la date de l'édition de la présente fiche communale

La liste actualisée des arrêtés est consultable sur le site : http://www.georisques.gouv.fr

IAL / DCI-13001-06 Page3/37

FICHE SYNTHETIQUE D'INFORMATION SUR LE RISQUE

MOUVEMENTS DE TERRAIN

COMMUNE D'AIX EN PROVENCE

I. Nature et caractéristique de l'aléa

Une partie de la commune (Nord-Ouest entre les Figons et les Pinchinats) est concernée par le risque effondrement/affaissement lié à la présence de carrières souterraines de gypse (Célony, Entremont, Rapine, Sainte Anne). L'aléa "retrait-gonflement des argiles" (sécheresse) concerne toute la commune.

Aléa mouvement de terrain

Les mouvements de terrain sont des déplacements, plus ou moins brutaux, du sol ou du sous-sol sous l'effet d'influences naturelles ou anthropiques¹. Les déplacements peuvent être lents (quelques millimètres par jour) ou très rapide (quelques centaines de mètres par jour).

- les **effondrements de cavités** souterraines: l'évolution des cavités souterraines naturelles (dissolution de gypse) ou artificielles (carrières et ouvrages souterrains) peut entraîner l'effondrement du toit de la cavité et provoquer en surface une dépression généralement de forme circulaire.
- le retrait-gonflement des argiles: les variations de la quantité d'eau dans certains terrains argileux produisent des gonflements (période humide) et des tassements (périodes sèches) et peuvent avoir des conséquences importantes sur les bâtiments à fondations superficielles.

II. Nature et intensité du risque

→ Un PPR "mouvements de terrain – carrières souterraines de gypse" a été approuvé par arrêté préfectoral le 17 mai 2001. Il vaut servitude d'utilité publique. Il définit 5 zones:

Une zone Rouge

- R risque fort

Quatre zones Bleues

- **B1 et B3a**: probabilité de présence de vides souterrains faible et apparition de désordres en surface (affaissement, effondrement) favorable en raison du contexte géologique général;
- **B2**: probabilité de présence de vides souterrains moyenne et apparition de désordres en surface (affaissement, effondrement) peu favorable en raison du contexte géologique général
- **B3b**: probabilité de présence de vides souterrains faible à moyenne et apparition de désordres en surface (affaissement, effondrement et glissement au niveau des Figons) favorable en raison du contexte géologique général;
- → Un PPR "retrait-gonflement des argiles" (sécheresse) a été approuvé par arrêté préfectoral le 27 juin 2012

Principe général de zonage réglementaire appliqué dans le PPR:

- une zone bleu foncé (B1) très exposée à ce type d'aléa,
- une zone bleu clair (B2) moyennement exposée à ce type d'aléa.

III. Informations suplementaires

Pour les mouvements de terrain et les cavités :

http://www.georisques.gouv.fr/

Pour la consultation du PPR Approuvé « retrait/gonflement des argiles » :

http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr

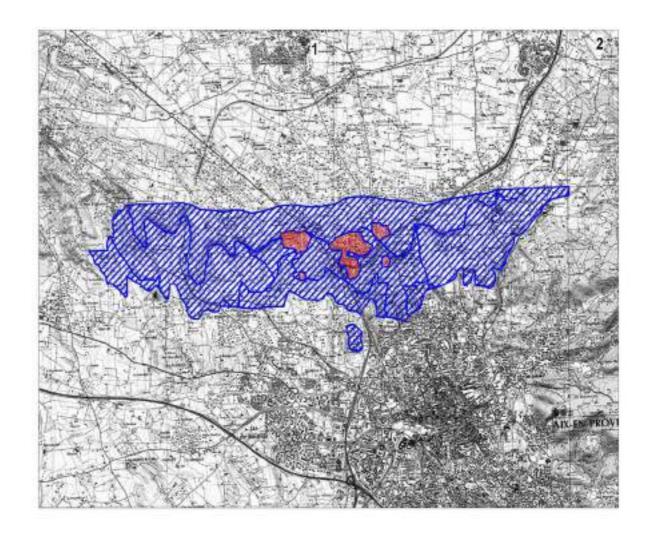
IAL / DCI-13001-06 Page4/37

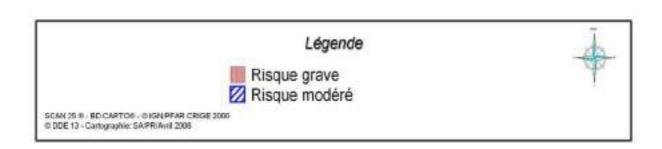
d'origine humaine



Reproduction du zonage règlementaire du PPR Mouvements de terrain Approuvé Commune de : AIX EN PROVENCE

- Tableau d'assemblage -

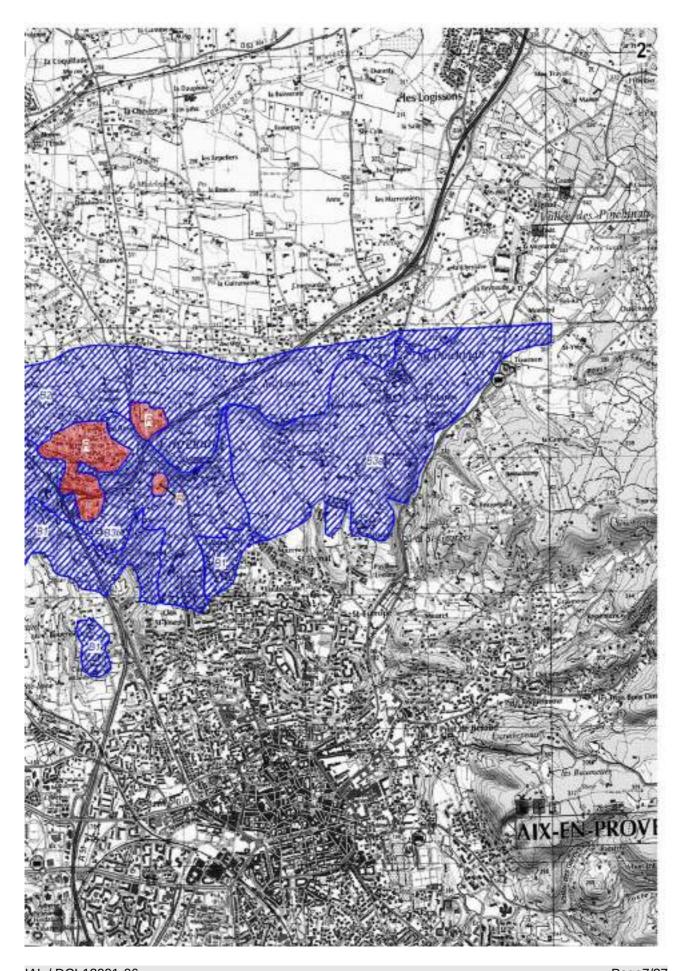




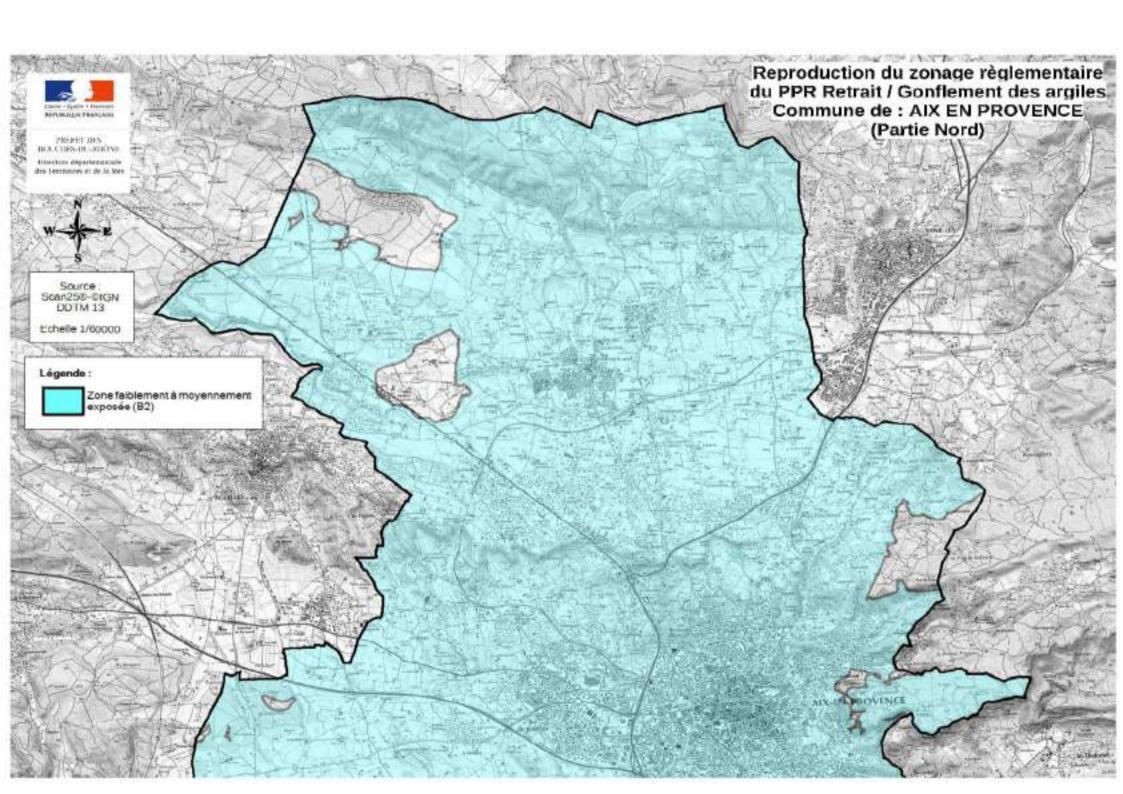
IAL / DCI-13001-06 Page5/37

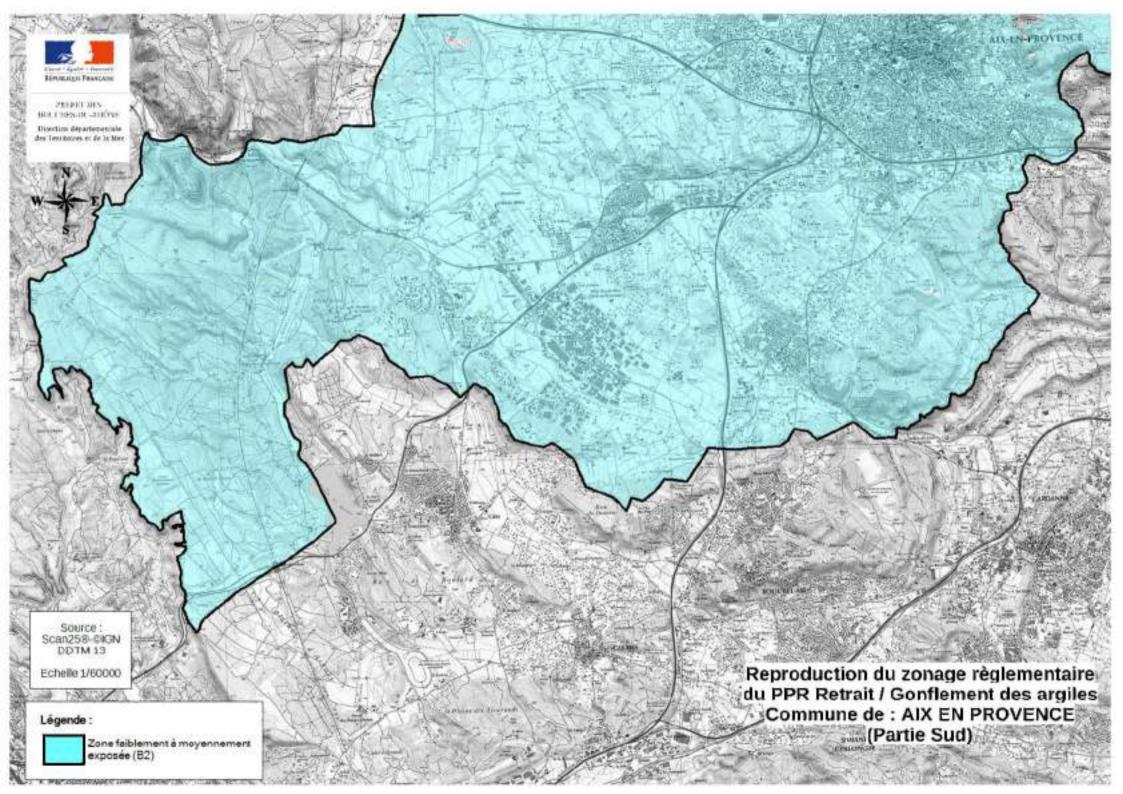


IAL / DCI-13001-06 Page6/37



IAL / DCI-13001-06 Page7/37





FICHE SYNTHETIQUE D'INFORMATION SUR LE RISQUE

INONDATION

COMMUNE D'AIX EN PROVENCE

I. Descriptif sommaire du risque inondation

L'inondation est une submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors d'eau. Le risque d'inondation est la conséquence de deux composantes: l'eau qui peut sortir de son lit habituel d'écoulement et l'homme qui s'installe dans l'espace alluvial pour y implanter des constructions, équipements et activités.

Un arrêté préfectoral prescrivant l'approbation d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles (inondation) sur le territoire de la commune d'Aix-en-Provence pour la rivière de l'Arc a été établi le 2 mars 2020.

Nature de la crue:

- crue torrentielle

L'Arc est caractérisé par des inondations de type torrentiel. Ce type d'inondation affecte des rivières ou ruisseaux à lit étroit (et parfois asséché). Il est dû à de violentes précipitations sur un bassin versant réduit (quelques centaines de km²) Les eaux ruissellent et se concentrent rapidement dans le cours d'eau, d'où des crues brutales et violentes dont le temps de montée est seulement de quelques heures. Le lit du cours d'eau peut être rapidement colmaté par le dépôt de sédiments et des bois morts peuvent former des barrages, appelés embâcles. Lorsqu'ils viennent à céder, ils libèrent une énorme vague, qui peut être mortelle.

Caractéristiques de la crue:

L'Arc a connu de nombreuses crues: 1978, 1993, 1994, 2003.

La connaissance du risque inondation suppose la délimitation des niveaux d'aléas pour la **crue de référence** qui est la plus forte crue connue et dans le cas où celle-ci serait plus faible qu'une crue de fréquence centennale, cette dernière. La qualification des niveaux d'aléa se fait alors en fonction des hauteurs et vitesses des écoulements.

IAL / DCI-13001-06 Page10/37

II. Intensité et qualification de la crue:

L'inondabilité de l'Arc et de ses principaux affluents relève de la cartographie établie sur la base d'une étude hydraulique qui caractérise le risque par la hauteur de submersion et la vitesse d'écoulement. :

- risque caractérisé par un aléa faible : hauteur d'eau inférieure à 0,5 mètre

et vitesse d'écoulement inférieure à 0,5 m/s

- risque caractérisé par un aléa modéré: hauteur d'eau comprise entre 0,5 mètre et 1 mètre

et vitesse d'écoulement inférieure à 0,5 m/s

OU

hauteur d'eau inférieure à 0.5 mètre

et vitesse d'écoulement comprise entre 0,5 m/s et 1 m/s

- risque caractérisé par un aléa fort: hauteur d'eau supérieure à 1 mètre

OU

vitesse d'écoulement supérieure à 1 m/s

OU

hauteur d'eau supérieure à 0,5 mètre

et vitesse d'écoulement supérieure à 0,5 m/s

Plus généralement l'inondabilité de la commune est décrite par une étude hydrogéomorphologique qui donne la structuration et le fonctionnement de la plaine alluviale fonctionnelle en délimitant les différentes structures morphodynamiques:

- Lit mineur: ce lit a été structuré par des crues fréquentes (période de retour très courte crue annuelle). Il est le siège des écoulements à forte dynamique induisant des charriages importants.
- Lit moyen: cette partie du lit a été structurée par des crues moyennes (période de retour de cinq à quinze ans environ). Les écoulements sont caractérisés par une dynamique forte, notamment lors des crues importantes aux alentours de la crue centennale tel que cela a pu être montré sur différents cours d'eau dans les dernières années.
- Lit majeur: cette partie est structurée par les crues rares à exceptionnelles. Sa dynamique est bien entendue plus faible. Les hauteurs de submersion et les vitesses sont en général faibles bien que localement les dynamiques puissent être relativement énergétiques.
- Cônes de déjection: ce sont généralement des zones de confluences avec les affluents, existant ou fossiles. Ils peuvent être actifs, avec un risque de divagation de l'affluent important ou inactifs avec une stabilisation du lit de l'affluent.
- Axes d'écoulement: ce sont des chenaux préférentiels d'écoulements. La dynamique de ces chenaux, bien que situés en général dans le lit majeur, se rapproche plutôt du lit moyen. Il s'agit donc de secteurs ou le phénomène peut être important dans les gammes de crues fortes à exceptionnelles.

III. Territoire concerné

L'ensemble de la commune d'Aix-en-Provence est concerné par un risque inondation (Cf cartes annexées), notamment sur :

- <u>Le bassin versant de l'ARC et de ses principaux affluents</u> où un Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRi) a été prescrit le 09 avril 2018 et un porter à connaissance a été transmis par le préfet en date du 23 août 2016 sur l'Arc.
- <u>Le reste du territoire communal (Touloubre et ruissellement pluvial)</u> qui sont concernés par l'Atlas des Zones Inondables (AZI) et retranscrit dans le Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Aix-en-Provence.

IAL / DCI-13001-06 Page11/37

IV. Informations supplémentaires

-le site internet des services de l'État dans le département :

http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/La-prevention

-géorisques http://www.georisques.gouv.fr/

-observatoire régional des risques majeurs PACA http://observatoire-regional-risques-paca.fr/

-site internet de la commune

-Le document information communal sur les risques majeurs et le plan communal de sauvegarde sont aussi consultables sur le site du Centre d'Information pour la Prévention des Risques Majeur : CYPRES : www.cypres.org

IAL / DCI-13001-06 Page12/37



Trecisio Pigarierentale da Tartoria e la la No

H, no Albert Saferi USS Nessell Date 3

to a supply and on an about pages and an artist page and a supply a sup

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES D'INONDATION PAR DEBORDEMENT DE L'ARC ET DE SES AFFLUENTS SUR LE TERRITOIRE D'AIX-EN-PROVENCE (EDITION 02/2020)

CARTE DE ZONAGE REGLEMENTAIRE

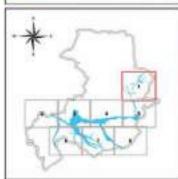
PLANCHE 1 / 8

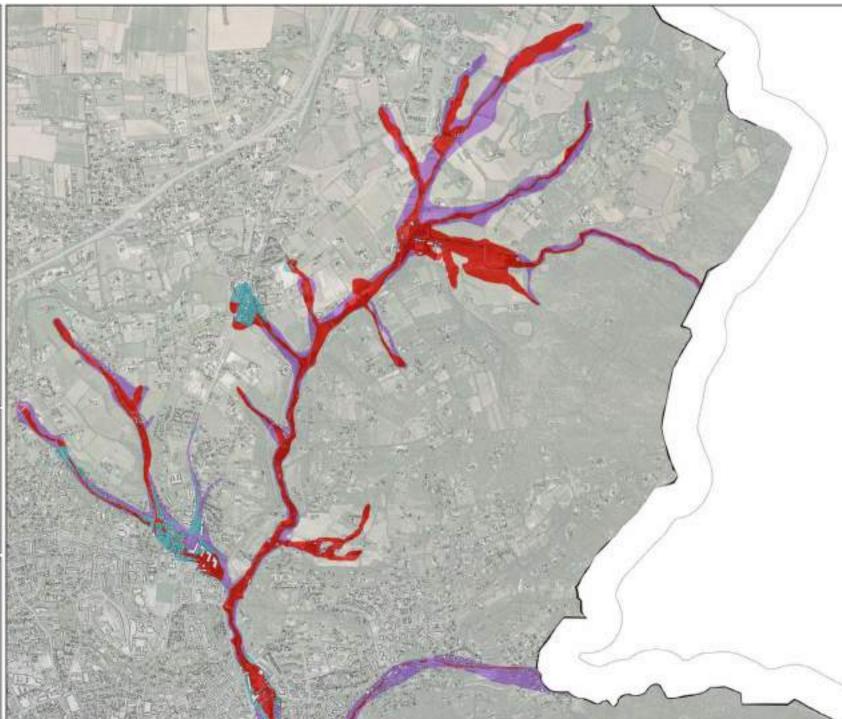
Echele 1:5000 Sources : Orthophotoplan IGN Bd Parcellaire PCI DDTM 13 / SU / PR

PRES APPROUVE PAR ARRETE PREFECTORAL LE 2 MARS 2020











triuma representate de l'emisso eta kirte

N, carbonistas 1012 Reside Oras 3

14:08 13:00

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES D'INONDATION PAR DEBORDEMENT DE L'ARC ET DE SES AFFLUENTS SUR LE TERRITOIRE D'AIX-EN-PROVENCE (EDITION 02/2020)

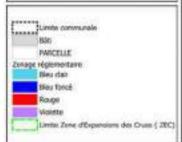
CARTE DE ZONAGE REGLEMENTAIRE

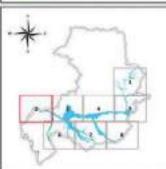
PLANCHE 2 / 8

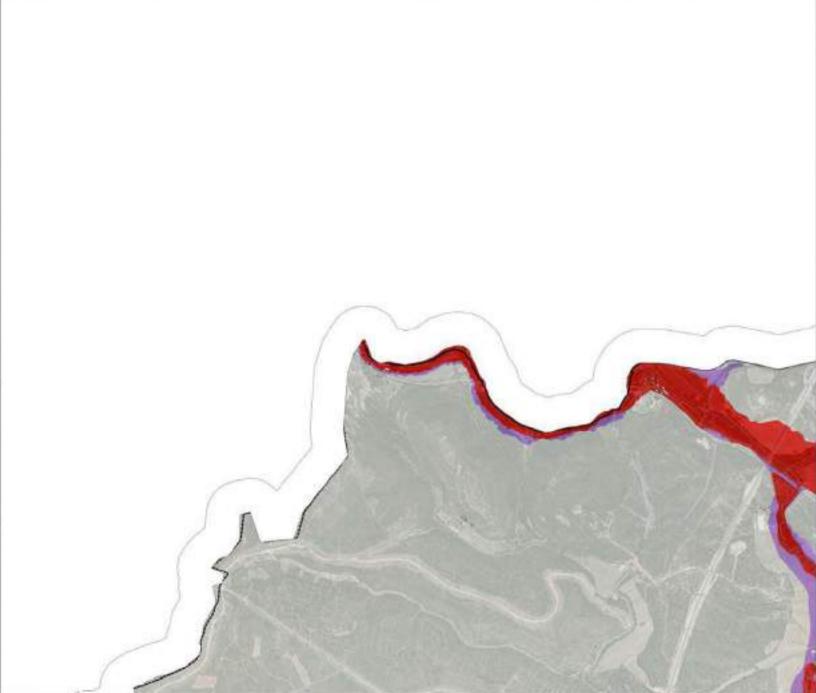
Echele 1:5000 Sources : Orthophotoplan IGN Bd Parcellaire PCI DDTM L3 / SU / PR

PREFECTORAL LE 2 MARS 2020



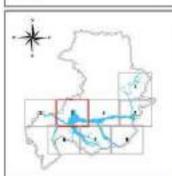


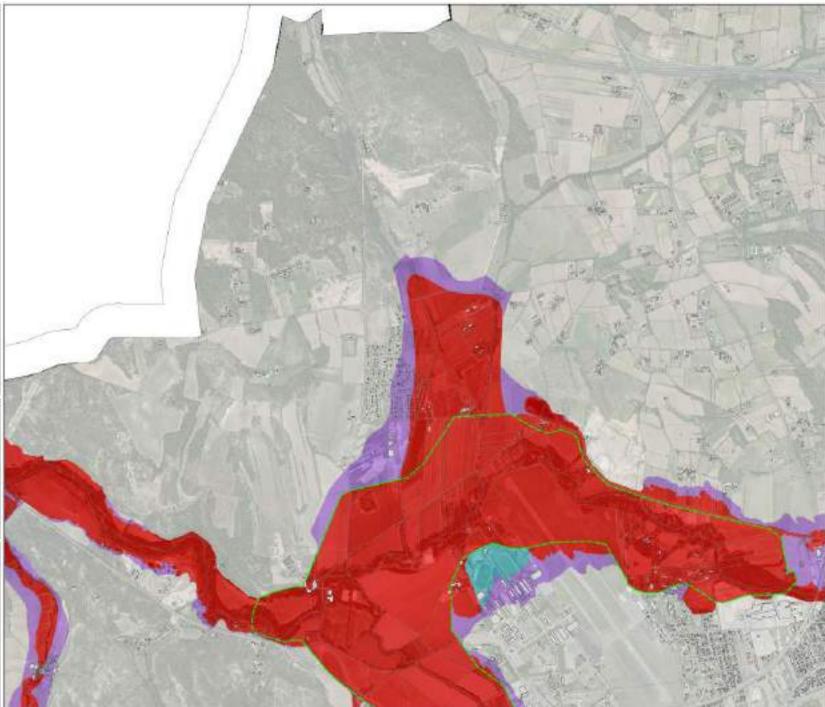














PLAN DE PREVENTION DES RISQUES D'INONDATION PAR DEBORDEMENT DE L'ARC ET DE SES AFFLUENTS SUR LE TERRITORRE C'ADX-EN-PROVENCE (EDITION 02/2020)

CARTE DE ZONAGE REGLEMENTAIRE

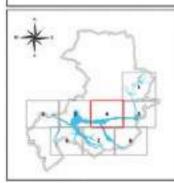
PLANCHE 4 / 8

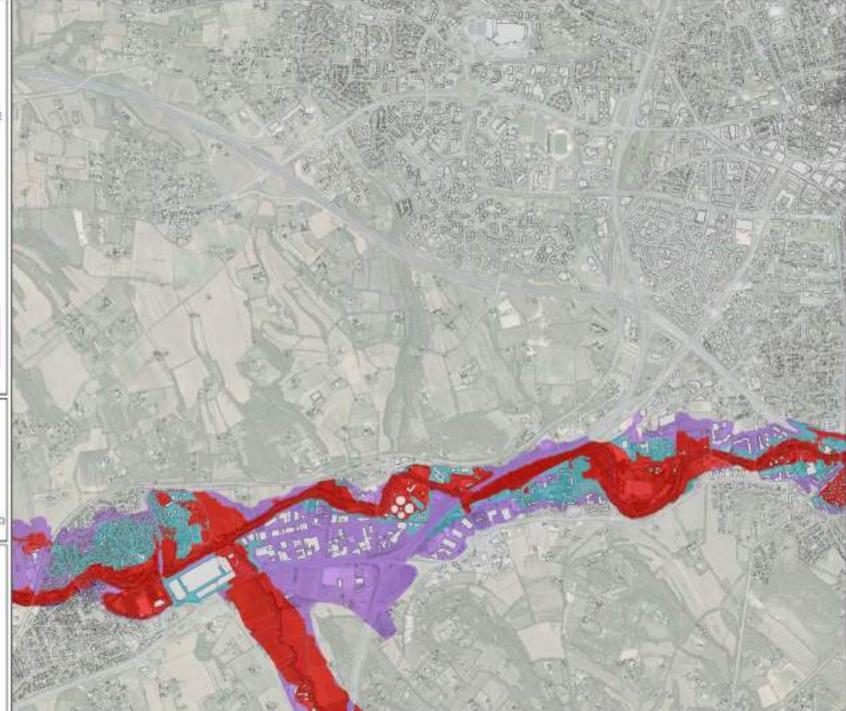
Echelle 1:5000 Sources : Orthophotoplan IGN Bd Parcellaire PCI DDTM 13 / SU / PR

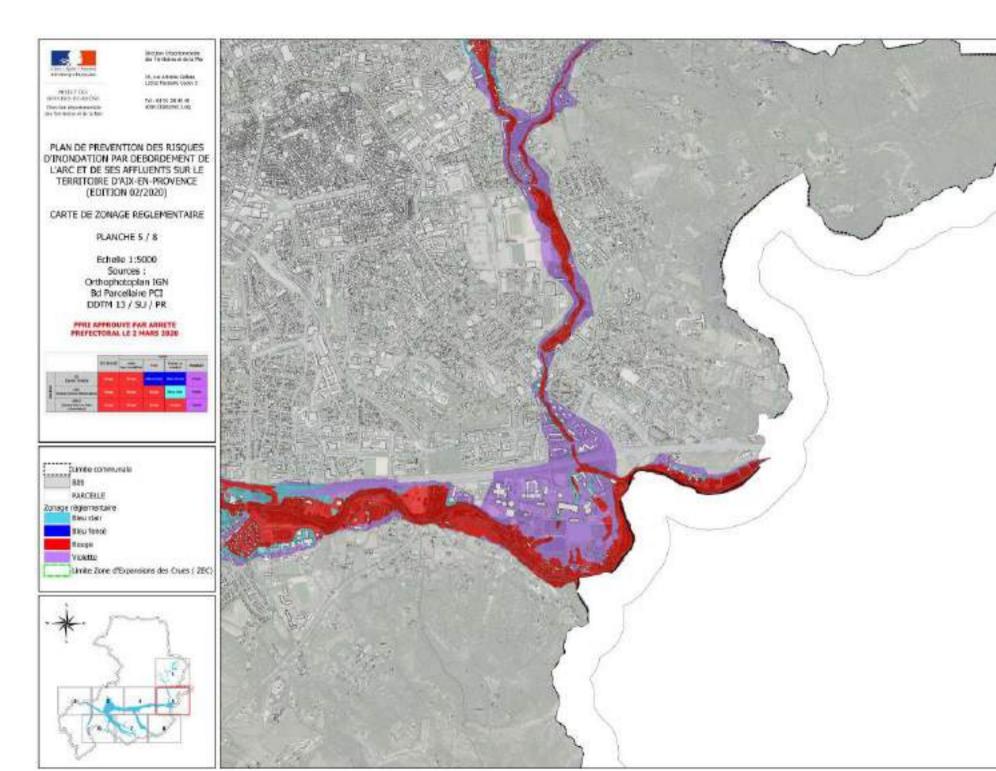
PREFECTORAL LE 2 MARS 2020









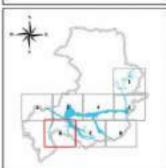


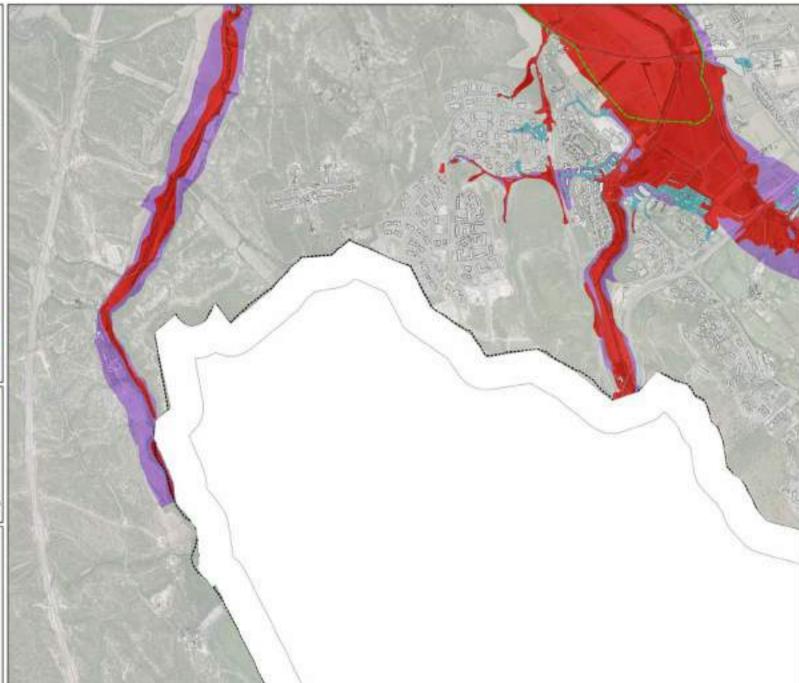


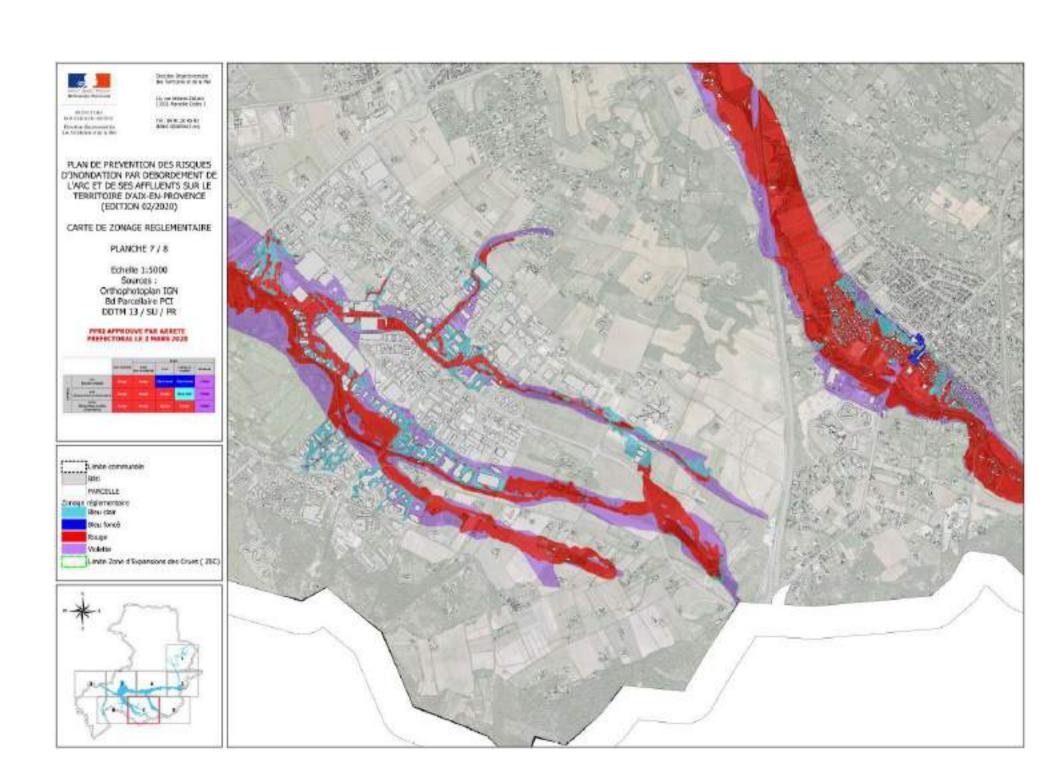
	mane)	-	200	122	-
marine.	-	-	_	_	-
			=	-	
market and					-

PROJ APPROUVE PAR APRETE PRETECTORALLE 2 MARS 2020







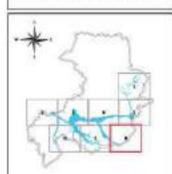






DOTM 13 / SU / PR: PPSI APPROVE PAR ARRETT PROVICTORAL LE 2 MARIE 2020



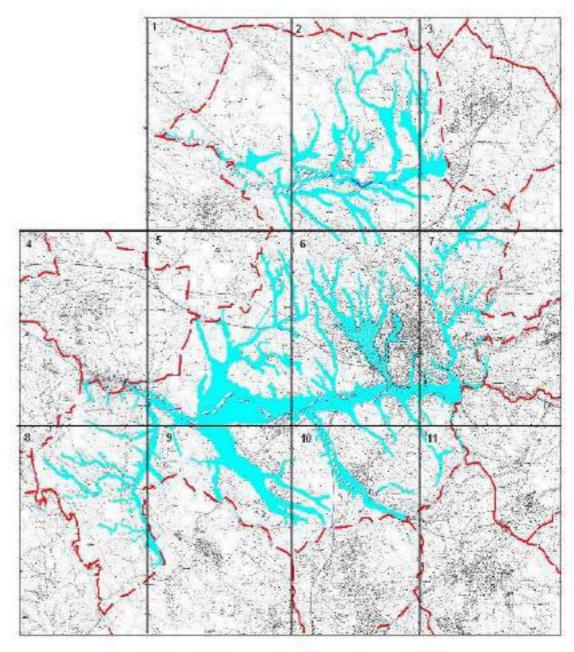






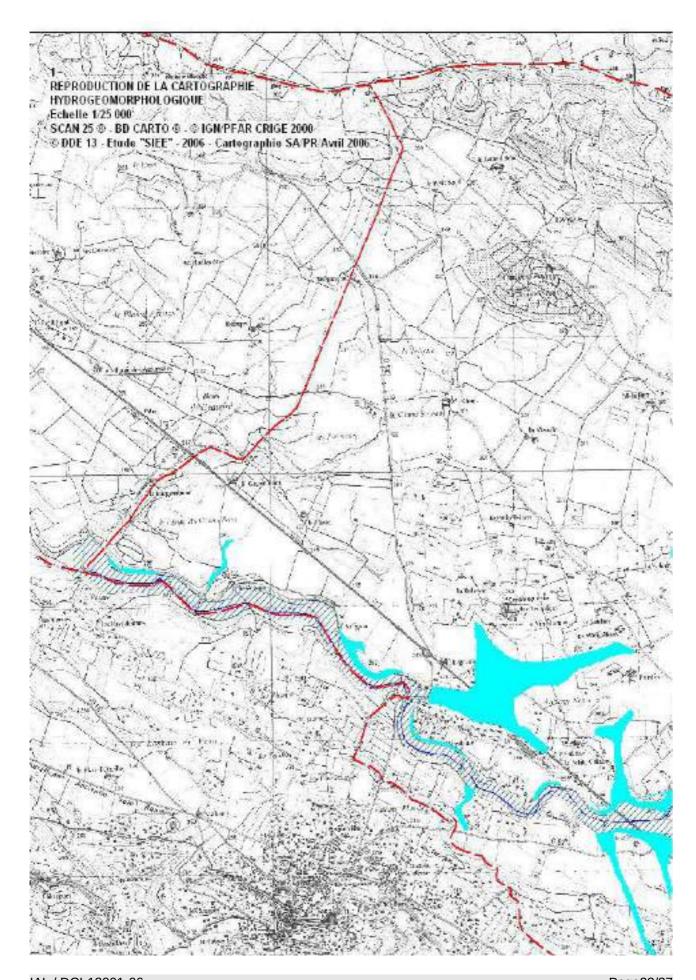
REPRODUCTION DE LA CARTOGRAPHIE HYDROGEOMORPHOLOGIQUE

- Tableau d'assemblage -

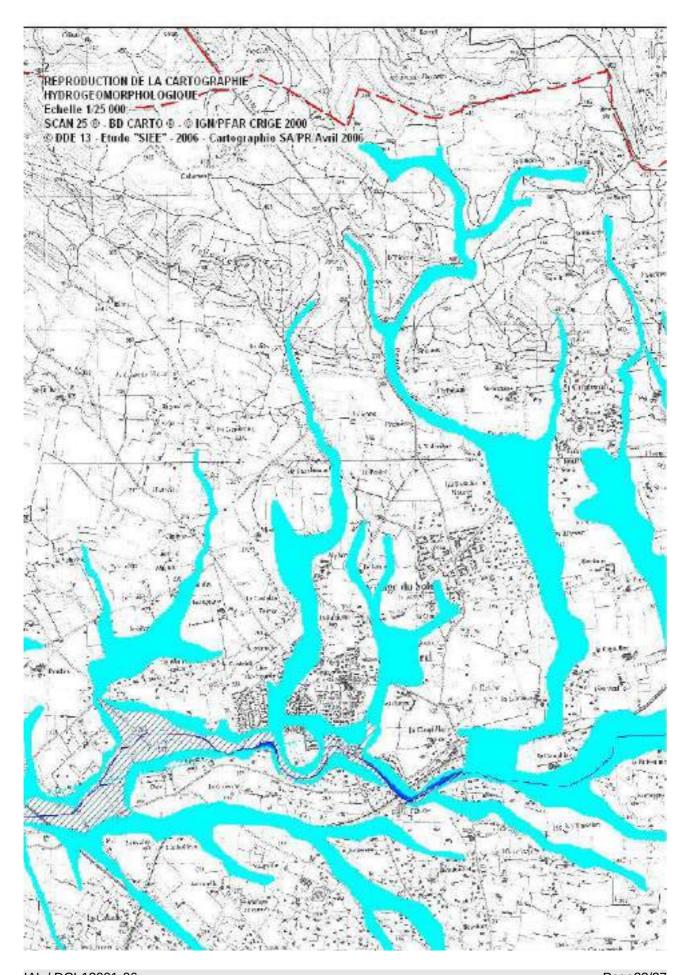




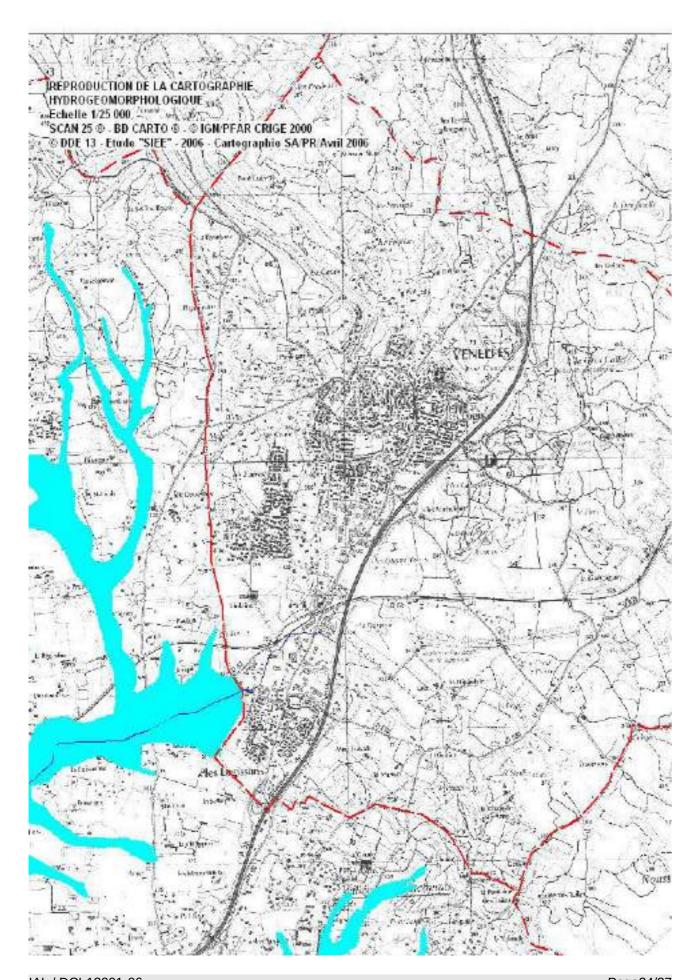
IAL / DCI-13001-06 Page21/37



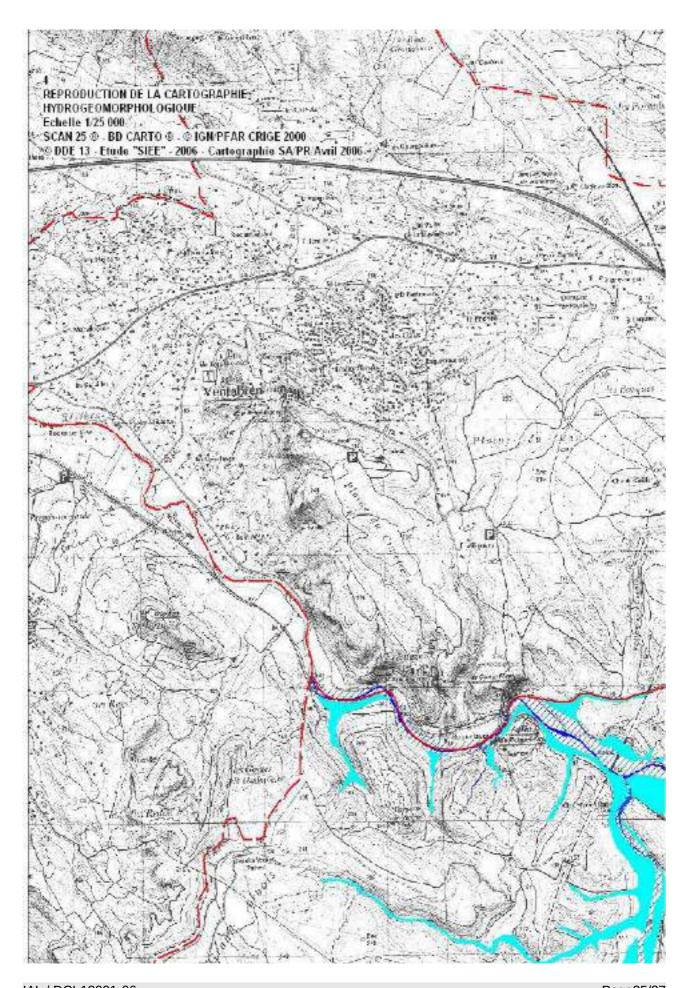
IAL / DCI-13001-06 Page22/37



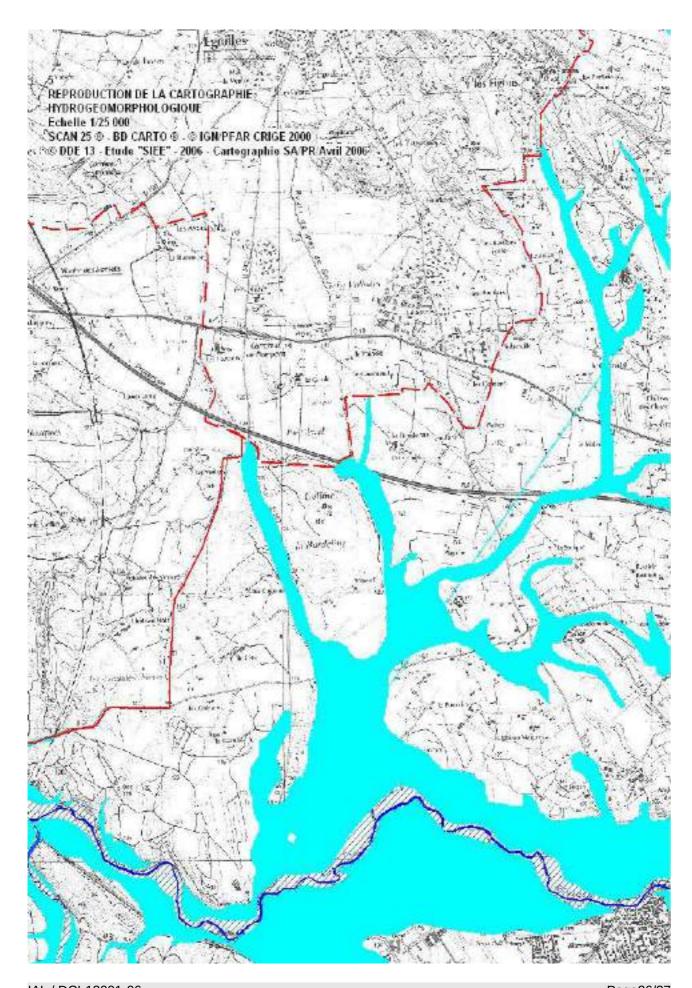
IAL / DCI-13001-06 Page23/37



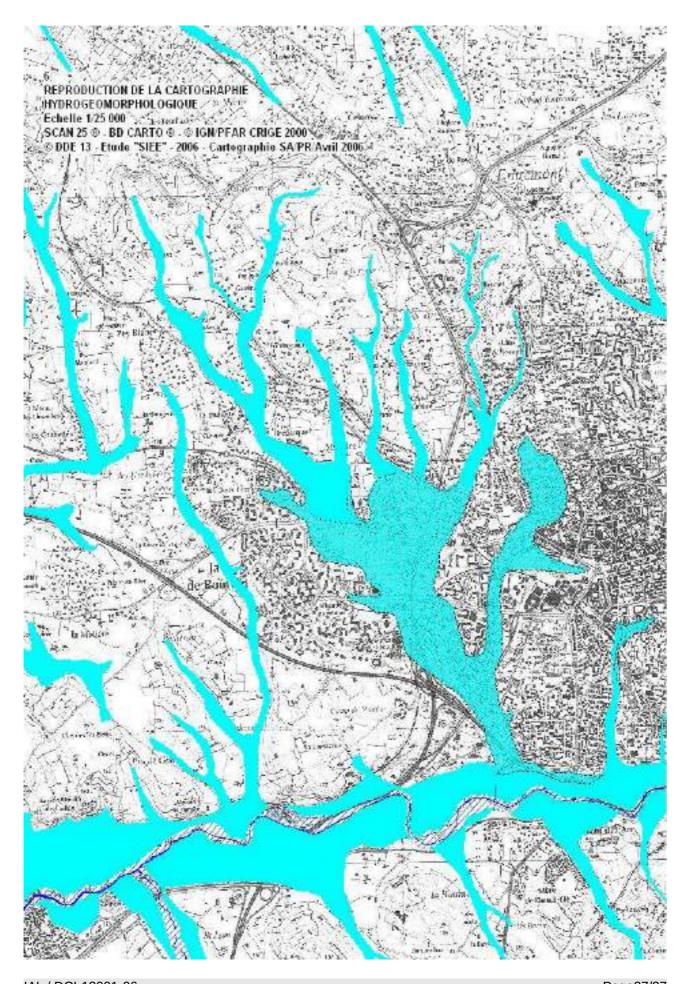
IAL / DCI-13001-06 Page24/37



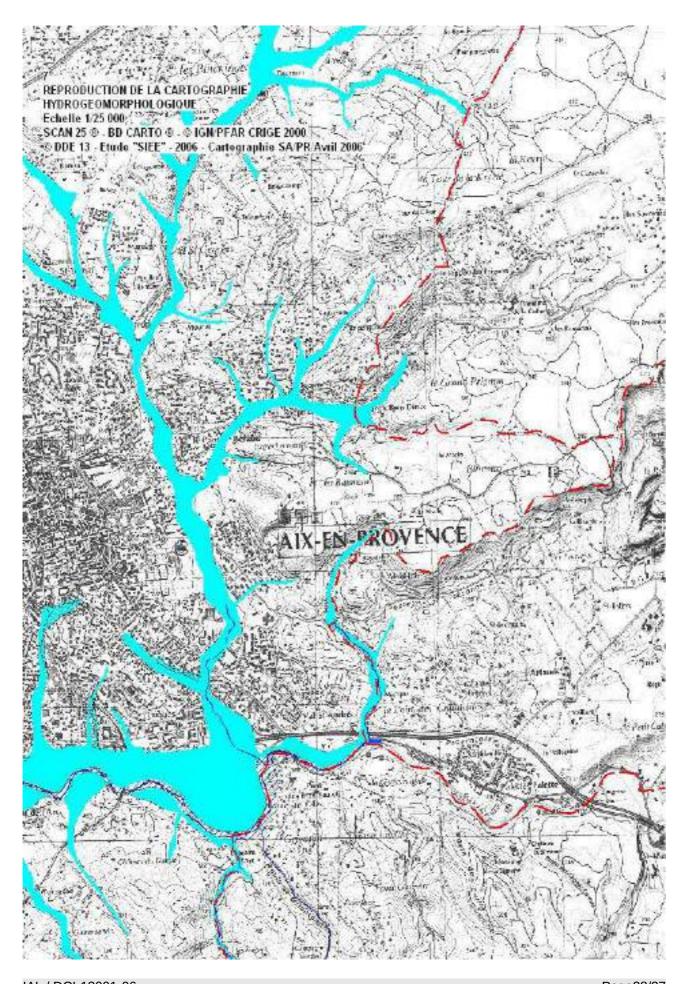
IAL / DCI-13001-06 Page25/37



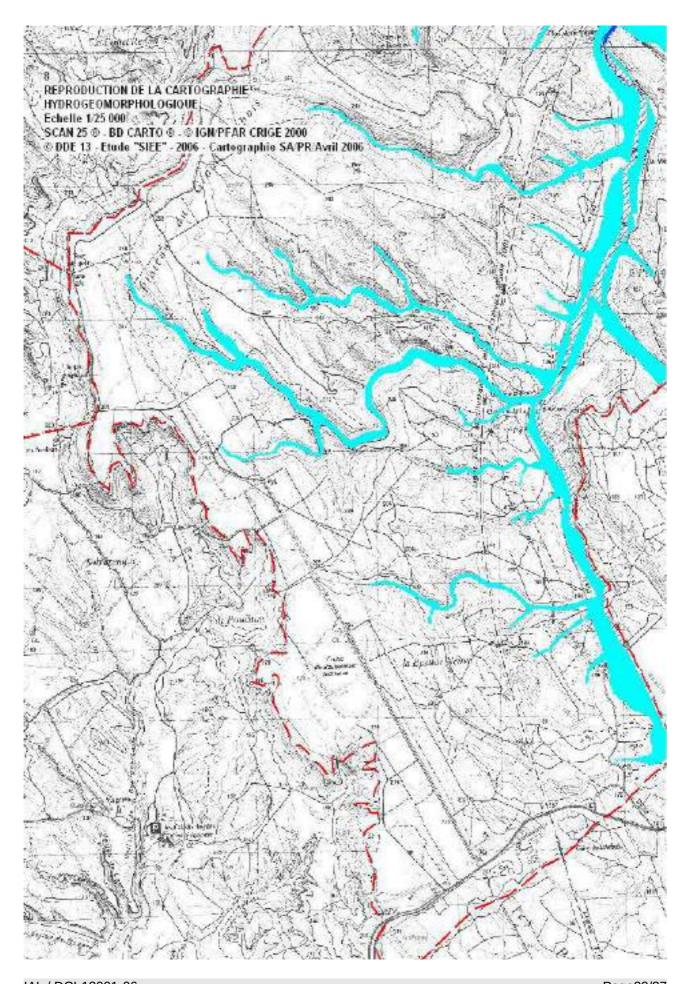
IAL / DCI-13001-06 Page26/37



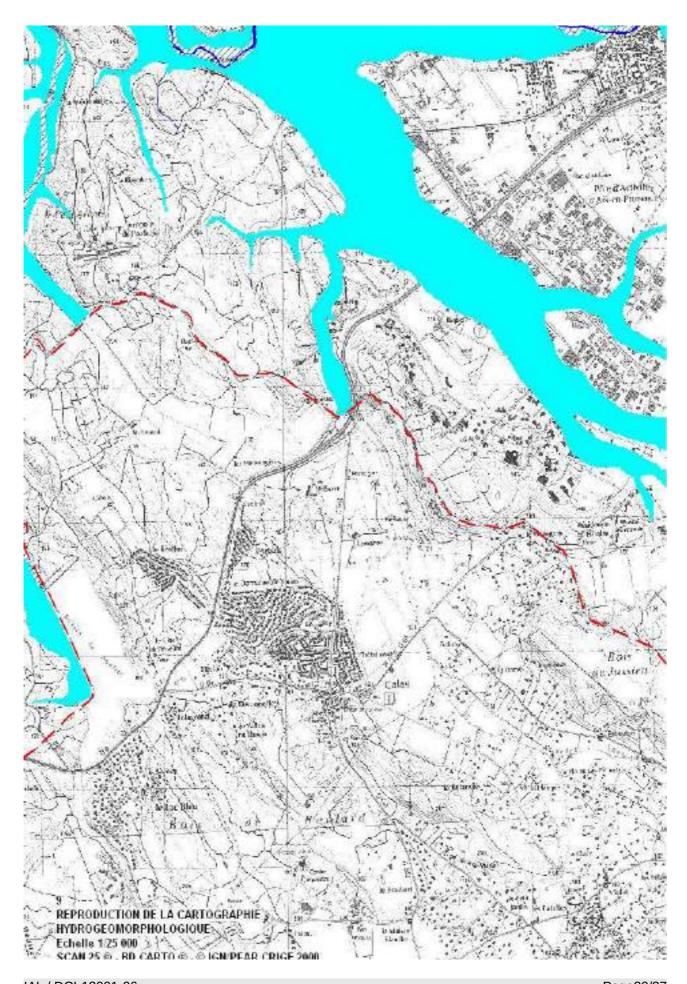
IAL / DCI-13001-06 Page27/37



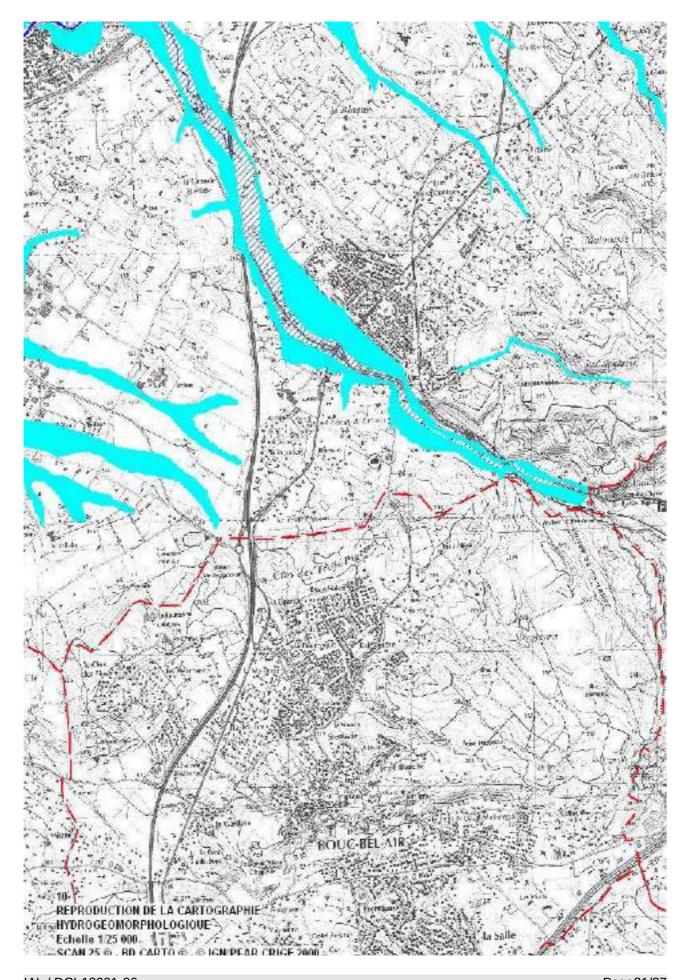
IAL / DCI-13001-06 Page28/37



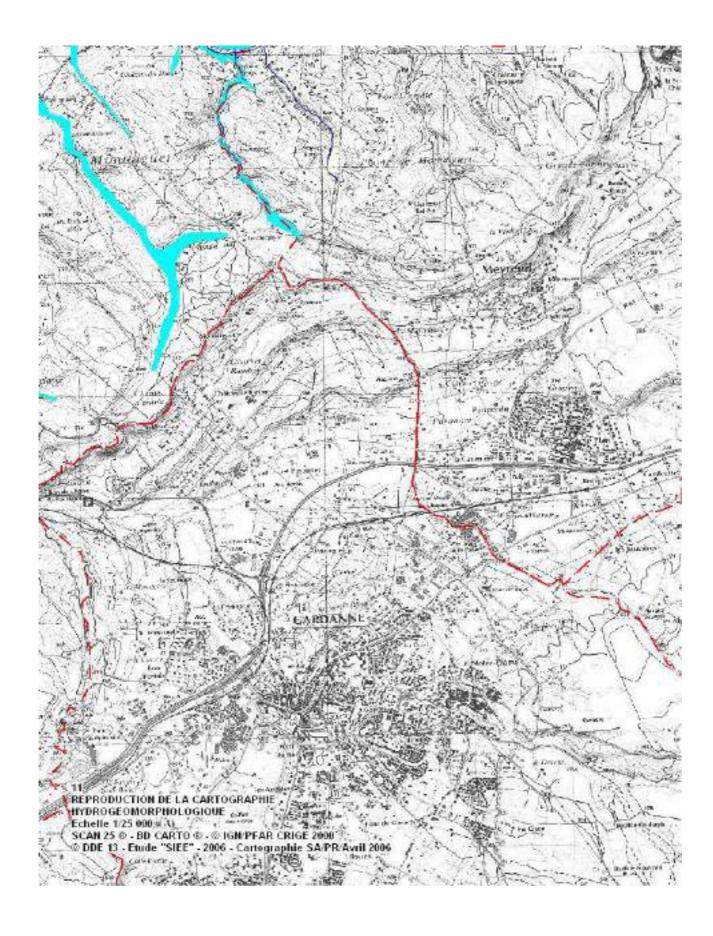
IAL / DCI-13001-06 Page29/37



IAL / DCI-13001-06 Page30/37



IAL / DCI-13001-06 Page31/37



IAL / DCI-13001-06 Page32/37

FICHE SYNTHETIQUE D'INFORMATION SUR LE RISQUE FEUX DE FORET

COMMUNE D'AIX-EN-PROVENCE

I. Nature et caractéristique de l'aléa

Est considéré comme feu de forêt tout feu de l'espace naturel qui atteint des forêts et garrigues.

La commune d'Aix-en-Provence est concernée par l'aléa feu de forêt du fait de la présence de plusieurs massifs forestiers sur son territoire, notamment les massifs de Sainte Victoire et Concors, des Quatre Termes, de la Trévaresse, du Montaiguet et de l'Arbois.

Pour définir le zonage réglementaire du Plan de Prévention des Risques Incendie de Forêt (PPRif), les études se basent, entre autres paramètres, sur la caractérisation de l'aléa subi.

L'aléa subi représente l'aléa d'incendie auquel sont exposés les personnes et les biens du fait de leur proximité des zones boisées (incendie de forêt menaçant les zones urbanisées).

II. Nature et intensité du risque

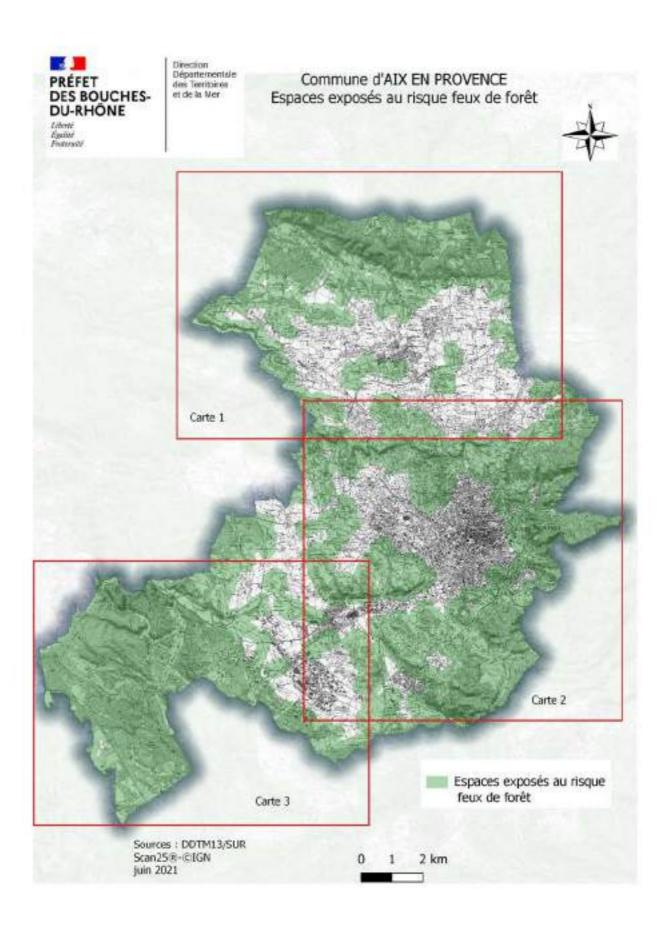
Le risque et le zonage réglementaire du PPRif résultent du croisement entre l'aléa subi (phénomène feu de forêt défini par sa probabilité et son intensité) et les enjeux exposés (constructions, installations et activités), compte tenu de leur "défendabilité" (présence et niveau des équipements de défense: voies d'accès, points d'eau incendie,...).

III. Territoire concerné

L'arrêté préfectoral de prescription du PPRif d'Aix-en-Provence définit la zone d'étude du risque feu de forêt comme étant l'ensemble du territoire communal.

En réalité, la zone d'étude effective est limitée aux espaces exposés au risque incendie de forêt définis par l'arrêté préfectoral du 9 décembre 2013 et dont la carte est présentée ci-après.

IAL / DCI-13001-06 Page33/37

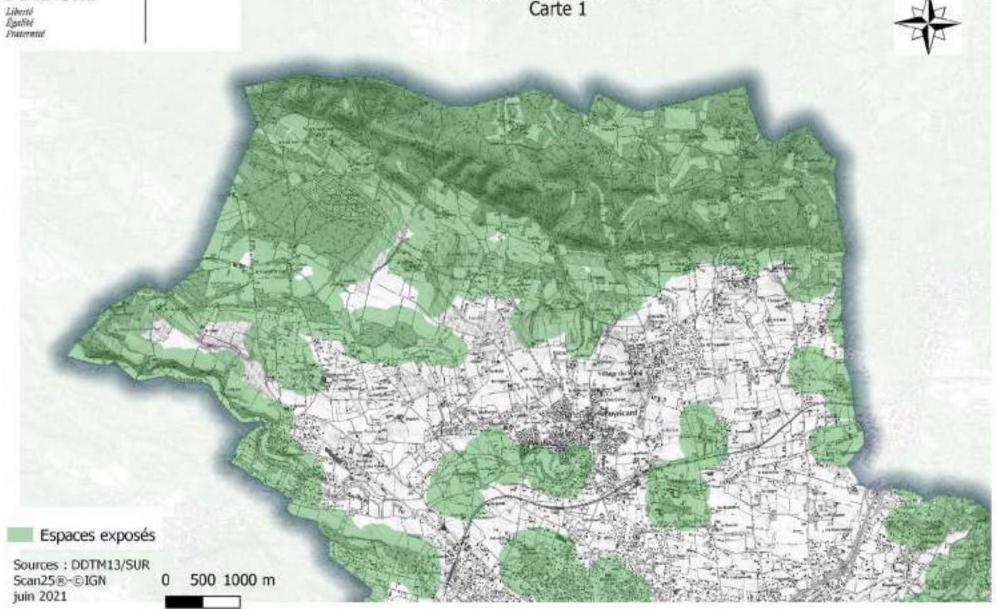


IAL / DCI-13001-06 Page34/37



Direction Départementale des Territoires et de la Mer

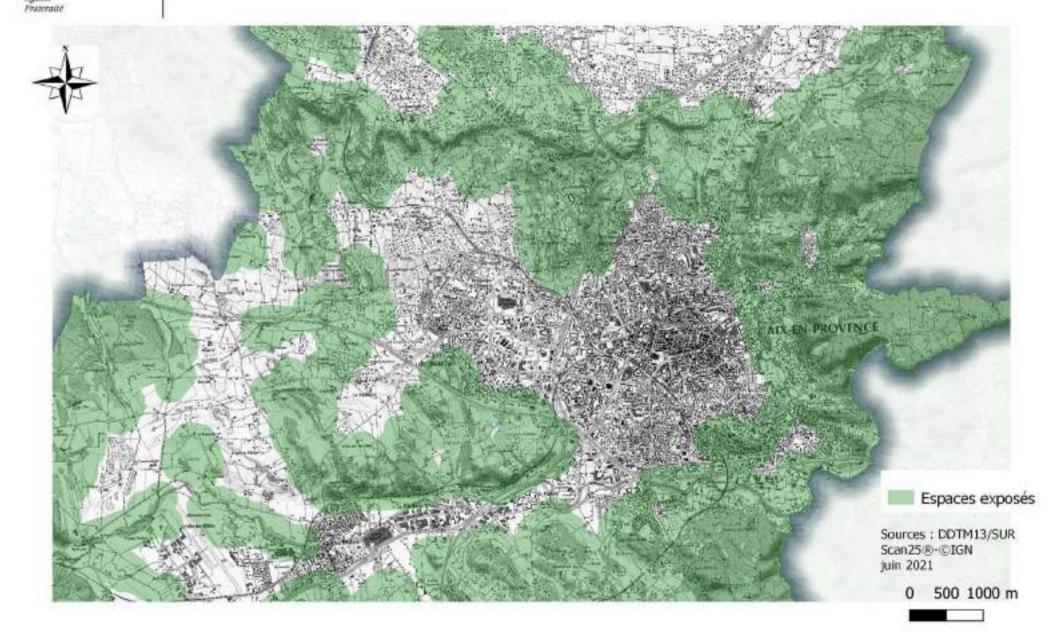
Commune d'AIX EN PROVENCE Espaces exposés au risque feux de forêt Carte 1





Direction Départementale des Terrioires et de la Mer

Commune d'AIX EN PROVENCE Espaces exposés au risque feux de forêt Carte 2





Direction Départementale des Territoires et de la Mer

Commune d'AIX EN PROVENCE Espaces exposés au risque feux de forêt Carte 3

